

Date	Heure	N°	Nom	Prénom	Société	Nombre de personnes	Commune	Objet	Observation	Question CE	Colonne4	Avis Dinan Agglomération	VMAP	AUTRES DOC
24/04/2024	17h00	DM10	Anonyme					OAP 50-14	OAP 50-14 Le tracé des zones humides est connu. Lier les connexions viaires prévues à l'aménagement en projet et prendre en compte dans le projet la ligne HT. Pas de PJ. Complément en	Quelle est votre position ?	Favorable	Dinan Agglomération prends note des nouveaux éléments issus de l'examen du terrain et fera évoluer l'OAP en fonction.	NON	OAP
30/04/2024	12h20	DM1	Anonyme					ER	Demande de clôturer le projet route du port	Povez vous fixer un délai ?	Information	L'abandon de l'emplacement réservé sera effectif lors de l'entrée en vigueur de la modification, ce qui est prévu pour octobre 2024. Il est toutefois possible pour le pétitionnaire de faire usage de son droit de délaissement, qui en raison de l'abandon du projet, lui permettra dès retour du bénéficiaire de l'emplacement réservé, de récupérer jouissance de sa parcelle.		
27/05/2024	14h00	DM13	Anonyme					Constructibilité	Remet en cause la construction d'un hangar devant l'hippodrome dans une zone destinée à l'habitat	Demande à situer	Information	La remarque porte sur un projet en cours qui a fait l'objet d'un permis de construire favorable.		
15/05/2024	16h00	M2	Balmer	Didier et Dominique		2	St Cast le Guido	Abandon préemption	Si abandon du projet rue du port récupérer la partie préemptée ch demande RD	Pouvez vous donner un délai	Information	L'abandon de l'emplacement réservé n'entraîne pas restitution des terrains préemptés. Dinan Agglomération invite les pétitionnaire à contacter la mairie pour plus de renseignements.		
20/05/2024	19h00	DM4	Balmer	Didier			St Cast le Guido	Abandon préemption	2PJ cf M2 Si abandon du projet rue du port récupérer la partie préemptée	-	Information	L'abandon de l'emplacement réservé n'entraîne pas restitution des terrains préemptés. Nous invitons à contacter la mairie pour plus de renseignements.		
30/05/2024		D1	BOQUEHO Collin	Roland Alex		2	St Cast le Guido	Constructibilité en zone 2AU	Demande le classement d'un terrain en zone constructible courrier 5/12/23 Jugement TA défavorable	Quelle est votre position ? Un recours antérieur	Information	La parcelle est actuellement en zone 2AUh du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
28/05/2024		EC21	Bouquet-Elkaim	Jerome	Avocat de M. Jouon de Longrais		Plévenon	STECAL	cf DM14	-				
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			DinanA	STECAL	contribution1: Demande que les nuisances, et plus particulièrement les nuisances sonore,s liées à la mise en place de STECAL en zone touristique soient prises en compte dans l'étude des projets ainsi que l'impact économique de la nouvelle activité sur les activités existantes	Des critères pourraient effectivement être mis en place	Information	La procédure de création de STECAL mise en place sur Dinan Agglomération présente une phase d'examen des projets. Les critères d'analyse sont nombreux : impact sur l'environnement (zone humide, boisement, biodiversité, voisinage, etc.), impact sur les réseaux, impact sur l'agriculture, impact sur le bourg, viabilité économique du projet et impact sur l'artificialisation des sols. Cette analyse est présentée en commission aménagement pour inscription ou non du projet dans la procédure de modification qui est lancé par le Conseil Communautaire puis le Président de Dinan Agglomération		
29/05/2024	16h00	DM20	Habasque	Frédéric	groupe Marc		Bobital	règlement	Demande de revoir la rédaction de M7-38 et de revoir dans le règlement p191-192 dans la dernière ligne du tableau reformuler: formuler cette ligne ainsi : « Accueil de déchets inertes à des fins de recyclage, valorisation, stockage, etc. »	A priori pas de PB	Défavorable	Par principe de précaution vis-à-vis de la ressource en eau potable, il est proposé de pouvoir compléter l'OAP d'une réserve à savoir : l'étude hydrogéologique liée à la mise en place d'un point de captage d'eau potable. Cette étude doit être un préalable à tout projet de réaménagement de la carrière.	NON	OAP
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			DinanA	règlement	contribution3: Demande que pour inciter au démantèlement des bâtiments d'élevage abandonnés soit aorisé à titre compensatoire l'implantation de photovoltaïque au sol	A étudier avec des critères ou mesures pour caractériser les nuisances et à soumettre à une prochaine enquête	Information	Cette thématique relève des travaux en cours dans le cadre de l'élaboration du SCOT AEC de Dinan Agglomération, et sera vu lors de la révision du PLUIH.		
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			DinanA	règlement	contribution4: Demande que dans le PLUIH pour les nuisances sonores prises en compte figurent dans le document 6-7 les activités de carrière	A étudier en lien avec le PCAET et au cas par cas, à soumettre à une prochaine enquête	Information	Le classement sonore est un document établi par l'Etat, et qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral dont la présence au sein du PLUI est réglementaire. Il n'est pas fait mention des carrières au sein de ce document.		
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			DinanA	Zonage	contribution5: Dans les conclusions de l'enquête liée à la modification N°1 du PLUIH la recommandation N°5 portait sur la mise en place d'une instance de concertation. Quelle suite a été donnée à cette recommandation?	Cette remarque appelle une réponse de DinanA	Information	La création d'instance de concertation relevait de l'initiative des communes.		
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			Les Champs Géraux	Zonage	contribution6: carrière du Vaugré, demande la modification du classement de la carrière	A étudier avec la commune et à soumettre à une prochaine enquête	Information	Le dossier de modification n°3 ne porte pas sur le sujet du règlement lié aux carrières. Ce sujet sera réexaminé dans le cadre de la procédure de révision.		
22/05/2024		EC15	Bowidel				Trélivan	Zonage	Acquisition de 23,6 ha pour l'association qui gère 3 festivals, engagements environnementaux car zone sensible et captage et usage agricole pérennisé. Demande de permettre une activité tertiaire sur les bâtiments sur C659	Une activité agricole existe dans les bâtiments en objet (stockage visible sur les photos) Quelle est votre position sur cette demande qui n'a pas été soumise à la CA, a des impacts environnementaux mais pas d'EE	Information	La prise en compte de ce projet implique la mise en place d'une zone Naturelle Loisirs (Nlo), un zonage qui n'est pas considéré comme un STECAL. Le changement de destination des anciens bâtiments agricoles (il n'y a plus d'activité agricole) vers une destination bureau ou services serait nécessaire.	ZONE	REGLEMENT
20/05/2024		EC8	Collectif de la rue des Nouettes				St Cast le Guido	Zonage	5 adresses différentes demandent le classement en zone NI des parcelles déclassées lors du PLUIH cf C2 et RM4	-	Favorable	Dinan Agglomération, en concertation avec la Commune de St Cast le Guido, maintient son souhait de voir revenir la majorité du secteur en zone Naturelle, compte tenu de la prise en compte de la Loi Littoral, et du caractère naturel et paysager du site en question. Le nouveaux tracé proposé permet toutefois l'emploi d'un accès existant sur la voirie pour la desserte d'une partie constructible.	NON	rien
30/05/2024	16h15	D4	Collin	Sebastien		1	Trelivan	Constructibilité en N	terrain qui n'est plus constructible en fond de terrain demande pour annexes	Quelle est votre position ?	Information	La construction d'annexes en zone A est possible, dans la limite de 50m² d'emprise au sol, et ce même lorsque la construction principale est située en zone U.		
21/05/2024	11h30	C4	Corvaisier	Noel et Sandrine		2	Plancoet	Constrcutibilité	Reste constructible	-	Information	La parcelle ZC140 est située en zone U du PLUI, cependant, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (zone inondable, recul vis à vis des cours d'eau, servitudes diverses...)		
29/05/2024		EM18	Daniel	Janick			St Cast le Guido	Constructibilité	cfEC17					

29/05/2024		EC23	de Couessin et de Beaucaudrey	Joella et Gwenola			Mégrit	correction	cette parcelle est enregistrée comme boisée mais est cultivée pour partie	Demande de correction ce dossier est enregistré comme courrier il s'agit d'un mail?	favorable	L'analyse des vues aériennes depuis 1998 indique l'absence de boisement sur la parcelle. L'inscription d'un EBC relève donc d'une erreur matérielle qui sera corrigée.	EBC	rien
30/05/2024		EM19	de Pins	François	Groupement foncier Brejerac	3	Chehen	Zonage	Demande de modification du tracé d'une zone humide pour réaliser un merlon anti bruit. L'étude par Set Environnement le 28/5/24 conclut qu'aucune zone humide n'est détectée	Il semble qu'une correction puisse être apportée	Information	L'analyse présentée sera examinée par le service environnement avant d'être soumise à la Commission Locale de l'Eau, compétente pour statuer sur l'inventaire des zones humides. L'impact de la réalisation actuelle sur site du merlon, ici présenté comme un projet futur, sera également examinée.		
29/04/2024	11h30	RD6	Jamet	Marie-Andrée		1	Corseul	Constructibilité en zone N	Voudrait que la parcelle devienne constructible	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
16/04/2024		EC1	Mairie				Languedias	CD	Demande CD 3 bâtiments	Documents arrivés en dehors des délais d'enquête	cas par cas	A762 - moins de 60m² d'emprise au sol. B832 - pas d'intérêt patrimonial du bâtiment A809 - favorable		
24/04/2024	9h30	DM9	Pépin	Christophe			Pleudihen Sur Rance	CD	1 PJ courrier avec plan et photo (maison bord de route limitrophe d'un verger)	Quelle est votre position ?	Défavorable	Le bâtiment est isolé et de moins de 60m², il ne remplit donc pas les critères d'identification.		
29/04/2024	9h15	RD2	Lucas	Catherine		2	Dinan	Constructibilité	Demande si la parcelle est constructible et souhaite une évolution pour avoir une constructibilité	Quelle est votre position ?	Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
29/04/2024	9h00	RD1	Colleaux	Valérie	GFA des Grands chenes	1	Taden	Constructibilité en zone A	Demande si la parcelle est constructible et souhaite une évolution pour avoir une constructibilité	Quelle est votre position ?	Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
29/04/2024	10h00	RD3	Letonturier Sohier	Jeannette	Indivision	1	Corseul	CD	Demande mairie réponse de DA favorable, mais pas dans la liste	Quelle est votre position ?	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
29/04/2024	10h15	RD4 +PJD1	Chevostrier	Pierre-Yves		2	Pleudihen	CD	Transmis à la mairie en mars 2024	Quelle est votre position ?	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
27/05/2024	11h15	DM12	Delsaut	Gilles et Brigitte			Plancoet	Modification de l'OAP 172-2	Est opposé à une augmentation du nombre de logements de 14 à 42 Signale la dangerosité d'une intensification de la circulation avenue de Sassay et un projet dans une zone Natura 2000	Quelle est votre position ?	Information	L'augmentation de la surface de l'OAP entraine une augmentation du nombre de logements au sein de celle-ci. Cependant, les surfaces intégrées sont déjà constructibles au sein du PLUI, mais ne font pas l'objet d'une OAP permettant la maîtrise de l'aménagement du secteur. La zone n'est pas comprise au sein d'un site Natura 2000. L'avenue de Sassay est une voirie de 14m de large comportant voies double sens, trottoirs, stationnements. Cette voie est en mesure d'accueillir un flux plus important de véhicules sans contraintes.		
03/05/2024		EM1	Robert	Bruno			Evran	Zonage	Demande que la zone 2AUH parcelles du haut de la rue de l'hôpital passent en IAU et que la rue des Rochers deviennent à sens unique		Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
03/05/2024		EM2	Robert	Bruno			Evran	Zonage	Demande que la zone 2AUH parcelles du haut de la rue de l'hôpital passent en IAU et que la rue des Rochers deviennent à sens unique		Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
03/05/2024		EC3	Roinnel	Pascal	Indivision d'Arcanges Grosset Labbe		St Samson sur Rance	Zonage	Terrains classés en 2AUH	A priori ces terrains ne sont pas concernés par la modification N°3	Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
30/05/2024	14h00	DM27	DinanA				DinanA	règlement	Ajouts et corrections du règlement pour permettre la compréhension: ajouter extension qui a été oublié dans la modification N°2, enlever l'article 1 et 2 des zAL et ZNL contraires à la réglementation; précision que cela concerne le qui ne respecte pas la règle générale cas à l'article 4 des ZAN et 5 des ZUM et article 6 des ZUM remplacer parcelle par unité foncière	Avis favorable car ces modifications bien que nous soumise à l'enquête sont faites pour améliorer la compréhension et aucune des modifications présentée n'a reçu d'avis défavorable	Favorable	Avis favorable	NON	REGLEMENT
13/05/2024	11h00	DM3	DinanA		Bazire J		Dinan	CD	1PJ Bâtiment agricole autrefois habité à aménager pour habiter	Quelle est votre position ?	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
15/05/2024	14h00	RM1	Debons	Christiane		1	Plevenon	Constructibilité en zone N	Voudrait que la parcelle devienne constructible	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		

15/05/2024	16h15	M3	Pors	Gwenolé		1	Quevert	Constructibilité en zone A	Terrain en zone A projet de construction maison et hangar pour chevaux demande de STECAL, pature au sud et accès maison accès par RD au nord demande au maire le 17/4/23 contribution RD prévue	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
15/05/2024	17h30	RM6	Cohas-Finet	Marie-Claire		1	St Cast le Guildo	Constructibilité en zone N	Demande constructibilité	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
15/05/2024	15h00	M1	Gautier et Monfort	Christophe et Sandra		2	St Cast le Guildo	Changement zonage	Division réalisée en 2024 avec accord DDTM pour accès rue nouvelle habitation le 6 mai , pour partie ouest en zone naturelle depuis PLUI, Courrier à DinanA et réponse en juin 2024 propose de faire une demande en révision. Déposition prévue avec pièces dans RD	A priori dossier en cours?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
15/05/2024	17h00	M5	Hebant	Francie	Conseil de surveillance du golf	1	St Cast le Guildo	Constructibilité en zone N	Local technique du golf construit en 2000, besoin de stockage des machines 180m² en bache démontable sur dalle en cas de fuite, actuellement dégradation du matériel. Avis commune à venir. contribution RD prévue	Quelle est votre position ? Un STECAL semble être une solution?	Défavorable	La construction d'un local technique ex-nihilo est impossible au regard de la Loi Littoral, il s'agirait d'une extension de l'urbanisation, ce qui est interdit en dehors des zones urbanisées de la commune. L'extension des bâtiments existants est possible selon le principe de l'urbanisation limitée, ceux-ci étant situés au sein des espaces proches du rivage.		
15/05/2024	14h30	RM4	Filin et Macé	Fabienne et Christophe		2	St Cast le Guildo	Changement zonage	Souhaite que la zone redevienne naturelle au nom des voisins égalementcf demande maire même requête	Dossier à étudier globalement avec les autres demandes voisines	Favorable	Dinan Agglomération, en concertation avec la Commune de St Cast le Guildo, maintient son souhait de voir revenir la majorité du secteur en zone Naturelle, compte tenu de la prise en compte de la Loi Littoral, et du caractère naturel et paysager du site en question. Le nouveau tracé proposé permet toutefois l'emploi d'un accès existant sur la voirie pour la desserte d'une partie constructible.	non rien	
29/05/2024	15h00	DM19	Gautier Montfort	Christophe Sandra			St Cast le Guildo	Constructibilité en zone N	7PJ en complément de M1	-				
22/05/2024	19h20	DM8	Gueguen	Jean-Michel	Frehel Environnement		Fréhel	Changement zonage	1PJ Classer en Nr la partie Ntl de la zone 5 comme les parcelles voisines puisqu'elle ne supporte aucune activité, 1PJ	Quelle est votre position ?	Information	La modification n°3 du PLUIH ne porte pas d'objet sur le devenir de la zone Ntl existante. Ce sujet sera à examiner dans le cadre de la procédure de révision du PLUIH.		
16/05/2024		EC7	Hamon	Denis			Trelivan		cf RD 7	-				
15/05/2024	16h45	M4	Robert	Christine		1	St Lormel	CD	Hangar existant entouré de maisons demande CD, maison d'habitation ancien exploitant agricole maison étoilée à côté en 2023; Avis favorable maire juin 2023, terrain viabilisable maisons autour pas d'activité agricole. Bâtiment avec 2 murs en pierre, toit en tuile et belle charpente envoi prévu RD	Quelle est votre position ?	Défavorable	Manque d'intérêt patrimonial, demande déjà refusée lors de la modification n°2 du PLUI.		
15/05/2024	14h15	RM3	Villalon	Jean-Yves	27 héritiers	1	St Michel de Plélan	CD	Vente d'un bâtiment car Projet bâtiment artisanal plombier dans bâtiment 3 murs intéressé également par la maison à rénover pas d'activité agricole à proximité sur le nouveau cadastre une partie du bâtiment a disparu. STECAL??PJ M1	Quelle est votre position ?	Défavorable	Les changements de destination sont réservés à de l'habitat.		
15/05/2024		RM2	Debons	Christiane		2	Plevenon	CD	Bâtiment existant PC vers 1990 pour jardin souhaite le transformer en habitation accès par ZD 1149 pas viabilisé	Quelle est votre position ?	Défavorable	Pas d'intérêt patrimonial du bâti		
16/05/2024		EM5	Mairie				Languedias	CD	Demande de la commune de CD pour 3 bâtiments	Un hangar en tôle, un hangar avec mur en pierre et un bâtiment en pierre qui paraît isolé, pas de surfaces , Qu'en pensez vous?	cas par cas	A762 - moins de 60m² d'emprise au sol. B832 - pas d'intérêt patrimonial du bâtiment A809 - favorable		
16/05/2024		EM4	Rivé	Gael			Le Quiou	CD	Demande de CD pour 1 bâtiment	Pas de surface pas de photo, qu'en pensez vous?	Défavorable	Un bâtiment déjà identifié sur la parcelle, un autre bâtiment présent sans intérêt patrimonial avéré.		
30/05/2024		RD13	Heluard Vanderschelden	Brunon Martn		2	Plouer sur Rance	Erreur matérielle	Erreur matérielle courrier 14/12:23 Parcelle UB enclavée du fait d'un classement de la parcelle voisine en EBC demande une bande de 4m à l'est, espace non boisé et déjà déclassé en partie ouest ; Courrier 14/12/23 à DinanA ER 226 ne sert à rien propose de libérer une bande pour faire une voie piétonne PJ D8 14p	Erreur à corriger?	Information	L'évolution d'un EBC est impossible par le biais d'une procédure de modification du PLUIH, sauf si celle-ci requiert de l'erreur matérielle.		

22/05/2024		EC14	Hervé	Sylvain			St Cast le Guido	Zonage	Demande le classement en N cf C2 et RM4	Dossier à étudier globalement avec les autres demandes voisines	Information	Dinan Agglomération maintient son souhait de voir revenir la majorité du secteur en zone Naturelle, compte tenu de la prise en compte de la Loi Littoral, et du caractère naturel et paysager du site en question. Le nouveaux tracé proposé permet toutefois l'emploi d'un accès existant sur la voirie pour la desserte d'une partie constructible.	
21/05/2024	9h30	RC2	Lorre	Jeannette		1	Bobital	Constructibilité en zone N	440m² qui était en U sont passés en N veut construire une maison dans le hameau et à défaut un bâtiment pour animaux	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.	
21/05/2024	9h15	C1	Abgrall	Marie-Françoise		1	Caulnes	Zonage	courrier en 2022 passage du local ex Kiné en commercial.Demande que le 15 rue de Dinan ne soit pas pas en local commercial car perte de valeur et veut se loger en rez de chaussée	Quelle est votre position ?	Défavorable	La parcelle est concerné par un linéaire commercial. La définition du linéaire commercial est la suivante : Les linéaires commerciaux localisent, le long des axes concernés, les rez-de-chaussée des constructions édifiées à destination « commerces et activités de services » à préserver. Seuls sont admis les changements vers les sous-destinations : artisanat et commerce de détail, restauration, commerce de gros, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique et cinéma. Le changement de destination vers la sous-destination « industrie » est autorisé sous réserve de l'article 1 et 2 applicables au sein de la zone. L'objectif de cet outil répond à l'orientation de revitalisation des centralités historiques.	
21/05/2024	11h15	RC4	Frère	François		1	Le Hinglé	Constrcutibilité	Demande constructibilité de 2000m² pour compléter les 4000m² constructible (ligne HT enlevée); pojet 8-9 lots et possibilité 11-12 lots pour l'ensemble. Va essayer de voir le maire	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.	
21/05/2024	11h00	RC3	Frère	François		1	Trevron	Constrcutibilité	Constructibilité de la parcelle mais sert d'accès à 611 sans servitude notariée demande constructibilité sinon refuse le passage. Un bâtiment étoilé à proximité	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.	
21/05/2024	11h45	RC5	Homo	Marie-G		1	Colorguen	Constrcutibilité	Demande que ses 6 parcelles ne deviennent pas constructibles car exploitées a priori reste en 2AU cf D5	Quelle est votre position ?	Information	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.	
21/05/2024	9h00	RC1+PJC1	Donnio	Jean-Pierre	Lemonnier	1	Dinan	Zonage	Demande passer en 1AU Sollicitation promoteurs pour 10120m²	Cette évolution est-elle programmée?	Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.	
30/05/2024	16h30	D5	Homo	Marie-G		1	Colorguen	Constrcutibilité	CF RCS Demande en tant que propriétaire que ses 6 parcelles ne deviennent pas constructibles car exploitées par un agriculteur a priori reste en 2AU h et souhaite classement en A cf RC5	-	Information	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.	
30/05/2024	16h00	D3	KUNTZMAN N	Nelly		1	Dinan	renseignements	Demande des renseignements sur le PLUi	-			
21/05/2024	10h30	C3	Douard	Jean-yves		1	Corseul	CD	Maison 4 murs en pierre, pas d'activité agricole bordure de route autre habitation proche. Lettre au maire 29 /8/23	Quelle est votre position ?	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUi.	
21/05/2024	10h00	C2	Langhade	Stephanie et Constantin		2	St Cast le Guido	Zonage	Zone en UCA passerait en N. Projet gîte en 2021 basé sur constructibilité du terrain 2CU en 07/23 négatifs	Dossier à étudier globalement avec les autres demandes voisines	Favorable	Dinan Agglomération maintient son souhait de voir revenir la majorité du secteur en zone Naturelle, compte tenu de la prise en compte de la Loi Littoral, et du caractère naturel et paysager du site en question. Le nouveaux tracé proposé permet toutefois l'emploi d'un accès existant sur la voirie pour la desserte d'une partie constructible.	NON rien
27/05/2024		EC19	Langhade	Stéphanie et Constantin			St Cast le Guido	Zonage	cf C2	-	Information	Dinan Agglomération maintient son souhait de voir revenir la majorité du secteur en zone Naturelle, compte tenu de la prise en compte de la Loi Littoral, et du caractère naturel et paysager du site en question. Le nouveaux tracé proposé permet toutefois l'emploi d'un accès existant sur la voirie pour la desserte d'une partie constructible d'environ 3500m². La modification n°3 du PLUIH vient répondre à la demande tout en restant compatible avec la loi littoral. Aussi, le projet de modification n°3 du PLUIH maintient environ 1200m² constructible de plus, en comparaison de l'ancien PLU de St Cast le Guido.	
21/05/2024		EM7	Lebouar	Rozenn			Pleudihen sur Rance	CD	Demande de CD pour 1 bâtiment accolé à une habitation	qu'en pensez vous?	Favorable	le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUi.	

22/05/2024		EC12	Mairie				Le Hinglé	zonage	Demande l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU voie romaine du fait des engagements antérieurs des études engagées qui l'ont validé et des besoins de la commune	Pourquoi cette demande ne figure-t-elle pas dans le projet?	Défavorable	La demande de la commune a fait l'objet d'un examen par la commission aménagement de Dinan Agglomération. Son avis a été le suivant : Avis défavorable – présence de zones 1AUH non urbanisées, une 1ère tranche du projet urbain pas encore livrée, production de logements sur le secteur au-delà des objectifs, du PLH – pas de compensation foncière proposée. La révision générale du PLUIH devra statuer sur la constructibilité de cette zone et sa temporalité;		
22/05/2024		EC13	Mairie				Le Hinglé		cf EC11	Pourquoi cette demande ne figure-t-elle pas dans le projet?	Défavorable	La demande de la commune a fait l'objet d'un examen par la commission aménagement de Dinan Agglomération. Son avis a été le suivant : Avis défavorable – présence de zones 1AUH non urbanisées, une 1ère tranche du projet urbain pas encore livrée, production de logements sur le secteur au-delà des objectifs, du PLH – pas de compensation foncière proposée. La révision générale du PLUIH devra statuer sur la constructibilité de cette zone et sa temporalité;		
22/05/2024		EM9	Pors	Gwenolé			Quévert	Zonage	cf M3 parcelle en A demande de STECAL en cours dans l'attente demande une modification de zonage pour mettre 704m² en Uca		Défavorable	La création de STECAL n'est plus envisageable à ce stade de la procédure. Cette demande sera à étudier dans le cadre de la procédure de révision du PLUIH.		
?		MHP 1	Langhade	Stéphanie et Constantin			St Cast	Zonage	cf C2					
30/05/2024	17h00	D8	Le Leurch	Jean-Michel		1	Taden	Constructibilité	Demande PC en 01/23 reponse 7 mars 2023 pour démolir un hangar en fer de 70m² qui est tombé et faire un hangar en bois de 52 m² en zone A pour mettre voiture derrière habitation	Quelle est votre position ?	Information	Le Permis de construire a fait l'objet d'un retrait de la part du pétitionnaire. La construction d'annexes au logement est possible en zone A selon les conditions du règlement.		
04/05/2024	19h40	DM2	Lefeuvre	Jean-Pierre			St Cast le Guido	Zonage	Demande de pouvoir récupérer la jouissance des 239m² de la parcelle 118, réservés par la commune pour la route du port	Povez vous fixer un délai ?	Information	L'abandon de l'emplacement réservé sera effectif lors de l'entrée en vigueur de la modification, ce qui est prévu pour octobre 2024. Il est toutefois possible pour le pétitionnaire de faire usage de son droit de délaissement, qui en raison de l'abandon du projet, lui permettra dès retour du bénéficiaire de l'emplacement réservé, de récupérer jouissance de sa parcelle.		
28/05/2024	12h30	DM15	Lefeuvre	Philippe	Directeur du golf		St Cast le Guido	Constructibilité en zone N	1PJ 11 pages Local technique du golf cf M5	mise en place d'un STECAL?	Information	La construction d'un local technique ex-nihilo est impossible au regard de la Loi Littoral, il s'agirait d'une extension de l'urbanisation, ce qui est interdit en dehors des zones urbanisées de la commune. L'extension des bâtiments existants est possible selon le principe de l'urbanisation limitée, ceux ci étant situés au sein des espaces proches du rivage.		
21/05/2024		EC9	Mairie				Dinan	OAP	Demande de modification de l'OAP 050-1 suite aux négociations avec l'EPF.	le plan est sommaire je ne vois pas bien la modification	Favorable	L'OAP porte sur l'ensemble d'un secteur de projet dont une partie est en cours de reflexion. DA est favorable à l'évolution de l'OAP afin de permettre la réalisation de l'opération en cours.	OAP	OAP
22/05/2024		EM8	Mairie			1	Dinan	OAP	OAP 050-1 cf EC 9		Favorable	Le projet initial visait à désenclaver le quartier via une circulation empruntant cette opération. Dinan Agglomération prend acte du souhait de la commune de ne plus maintenir cette volonté initiale. L'OAP sera modifiée selon les souhaits de la commune.	NON	OAP
27/05/2024		EC20	Mairie				Dinan	OAP	Modification du périmètre de la zone à urbaniser, Suppression de l'accès véhicules prévu initialement à l'Est, de la rue Marie Labbé à la zone 1 AUH, Création d'un accès groupé depuis l'avenue du St Esprit.	La modification a l'air de ne pas avoir été suffisamment approfondie avant d'être soumise à l'enquête ?	Favorable	Le projet initial visait à désenclaver le quartier via une circulation empruntant cette opération. Dinan Agglomération prend acte du souhait de la commune de ne plus maintenir cette volonté initiale. L'OAP sera modifiée selon les souhaits de la commune.	NON	OAP
24/05/2024		EC17	Daniel Leroux	Janick Soizic Denis			St Cast le Guido	Zonage	Demande le classement en zone UCA de leurs parcelles	A étudier avec C2	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
24/05/2024		EC18	Daniel Leroux	Janick Soizic Denis			St Cast le Guido	Zonage	Demande le classement en zone UCA de leurs parcelles	A étudier avec C2	Défavorable	document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		

25/05/2024	15h40	DM11	Robert	Lionel			St Lormel	CD	3PJ cf M4, 3 Photos, avis favorable du maire, maisons autour et pas d'activité agricole	Quelle est votre position ?	Défavorable	Manque d'intérêt patrimonial, demande déjà refusée lors de la modification n°2 du PLUi.	
26/05/2024		EM13	Gaisnon	Caroline			Pleslin Trigavou	CD	Demande de CD pour 1 bâtiment	Pas de surface pas de photo, qu'en pensez vous?	Défavorable	Le bâtiment ne semble pas présenter d'intérêt patrimonial (ancien bâtiment en fibro type poullailler)	
27/04/2024		EC2	Mairie				Plancoet	OAP	OAP 172-2 ajouter le projet de 18 lots autour d'une cour de ferme	Ce projet semble ne pas être dans l'OAP quelle en est la raison	Favorable	L'OAP porte sur l'ensemble d'un secteur de projet dont une partie est en cours de réflexion. DA est favorable à l'évolution de l'OAP afin de permettre la réalisation de l'opération en cours.	non oap à modifier
22/05/2024	9h45	DM7	Mairie				Trélivan	OAP 364-9	1PJ lettre: OAP 364-9 ouvrir la possibilité de commerces et services et permettre que sur C659 le bâtiment acquis par Bowidel puisse être transformé en bureau	cf EC 15	Favorable	L'OAP sera modifiée afin de permettre la construction de commerces et services sur le site. Concernant Bowidel, voir réponse à EC15.	ZONAGE NLO OAP ET REGLEMENT
15/05/2024		EC5	Mairie				St Cast le Guido	Zones 2AU	Demande que la surface de compensation ne soit pas supérieure à celle ouverte à l'urbanisation et soit classée en NJ	Quelle est votre position	Favorable	Les derniers calculs font état d'une ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU pour une surface de 16900m². La surface cumulée des terrains dont le zonage évolue de 2AU vers Nj est de 17100m².	non rien
28/05/2024	10h45	DM14	Bouquet-Elkaim	Jerome	Avocat de M. Jouon de Longrais		Plévenon	STECAL	Demande le maintien du Stecal pour l'aménagement de la mison de gardien de phare pour une destination commerciale du fait que le local existe	Tout projet sur cette zone sensible sera polémique; donner un accord en fin d'enquête sur cette demande alors que le projet a été annoncé annulé n'est pas envisageable. A revoir éventuellement avec l'ensemble des acteurs pour une prochaine modification.	Défavorable	Considérant l'avis défavorable de l'Etat et de la CDPENAF au sujet du projet de STECAL Ntl, Dinan Agglomération ne peut donner une suite favorable à la demande. La procédure de révision générale du PLUIH, lancée en mai 2024 pourra permettre de réinterroger l'Etat sur ce projet.	
28/05/2024		EM14	Devilleneuve	Cyril			St Cast le Guido	CD	Demande de CD pour 2 bâtiments	OK pour 0934 accolé à une habitation pour le 0935 il est en mauvais état, couvert en tôle et surface à vérifier, en limite de route ...	cas par cas	Favorable pour les bâtiment du corps de ferme, défavorable pour le bâtiment C935 car manque d'intérêt patrimonial (2 murs en pierre, reste en parpaing) relève plus du hangar que du bâtiment.	
28/05/2024		EM15	Mairie				Languedias	CD	Photo bâtiment en parpaings et tôle		Défavorable	Le bâtiment ne présente pas un caractère patrimonial justifiant son inscription.	
15/05/2024		EC4	Mairie				St Cast le Guido	règlement	Demande que les toitures en zone Uap puissent être en zinc, verre ou alu, en zone Ngl de permettre pour les STECAL d'activité touristique une extension supérieure à 30% et en zone N et A en commune littorale d'autoriser la surélévation de b'timents existants	Pour les zones Uap d'autres matériaux qualitatifs de couverture pourraient-ils être acceptés, en zone Ngl pour les STECAL d'activité touristique une extension supérieure à 30% pourrait-elle être envisagée? en zone N et A en commune littorale d'autoriser la surélévation de bâtiments existants pourrait-elle être envisagée?	Information	Ces demandes d'évolution du règlement littéral nécessite une concertation avec l'ensemble des communes concernées par ces règles. A l'issue de l'enquête publique, il n'est pas possible de mettre en place cette concertation avant l'approbation du projet de modification n°3 en juillet 2024. Dinan Agglomération a lancé la révision générale du PLUIH en mai 2024. A cette occasion, un groupe de travail sera constitué spécifiquement au règlement littéral. La remarque concernant la prise en compte de la demande concernant l'OAP du Port de Saint Cast est intégrée à la modification.	
15/05/2024		EC6	Mairie				St Cast le Guido	Concertation	La commune regrette que la concertation soit limitée car des demandes n'ont pas reçu de reponses ou malgré un avis favorable du conseil communautaire n'ont pas été prise en compte	Quelle est votre position	Information	Dinan Agglomération (Elus et services) restent à la disposition de la Commune pour échanger sur ces projets et questionnements.	
23/05/2024		EC16	Mairie				Dinan	OAP	Correction du nombre de logements 40 logements en plus programmés	Dinan serait donc à 39% de son objectif. L'ouverture à l'urbanisation de la zone devrait permettre la création de 90 logements environ. Deux autres projets sont en cours (III 1-3 et 7) Correspondent-ils à un besoin? La population n'a pas l'air d'évoluer ?	Information	Les chiffres indiqués dans le dossier sont exactes à date d'élaboration du dossier (2023). La production de logements indiquée dans le dossier tiens compte de l'intégralité des opérations situées sur la commune de Dinan. La comparaison avec les opérations sous forme de Permis d'Aménager est faite afin de mesurer l'impact de l'opération prévue vis à vis d'opérations similaires. Cela n'enlève pas pour autant une dynamique certaine de Dinan en matière de permis de construire comportant de nombreux logements. Les objectifs de croissance du PLUIH indiquent un besoin certain de production de logements sur la commune de Dinan, ce qui justifie la nécessité de cette ouverture à l'urbanisation.	
21/05/2024		EM6	Mairie			1	Dinan	OAP	OAP 050-5 cf EC20				
22/05/2024		EC10	Mairie				Trélivan		cf DM7 OAP 364-9				
22/05/2024		EC11	Mairie				Trélivan		cf DM7 OAP 364-9				
23/05/2024		EM11	Mairie				Dinan		Fournit des données sur la construction cf EC 16				
28/05/2024	23h15	DM16	Boutet Berre	Thierry Guenole			DinanA	CD	contribution2: Demande qu'une réflexion globale débouche sur une politique de changement de destination des bâtiments agricoles comme l'a déjà demandé à plusieurs reprises la chambre d'agriculture dans les enquêtes précédentes.	Le nombre de demandes de CD pose question sur l'impact du cumul	Information	L'analyse des dossiers soumis à la CDPENAF révèle qu'il y a moins de 30 demandes de changement de destination par an dont une partie est destinée à de l'hébergement touristique. L'identification des bâtiments pour les changement de destination ne présente qu'un impact mineure dans la production de logement du territoire. Le SCoT, en cours d'élaboration étudie la mise en place d'orientations concernant la requalification des friches agricoles.	
29/05/2024		EM17	Jaumot	Fabienne			Calorguen	Constructibilité	Demande renouvelée de rendre un terrain en A constructible		Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.	
29/05/2024	16h00	DM20	Habasque	Frédéric	groupe Marc		Languédias	règlement	complément demandé règlement point 3p191 conformément à l'AP	A priori pas de PB	Défavorable	Le règlement applicable aux zones Nc a fait l'objet d'un groupe de travail politique au cours des années 2021-2022. La Commune de Languédias n'est pas favorable à la valorisation de déchets inertes sur la carrière du Houx bien que cela soit potentiellement permis par un arrêté préfectoral.	

29/05/2024		EM16	Crozier Fauvel	Blandine Didier		2	St Cast le Guido	Zonage	Classement par le PLUI en Nj de parcelles Uca accord en 2019 de maintenir en Uca mais correction non réalisée. Réponse de Dinana que l'annonce de la correction était une erreur cf RD 14		Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
29/05/2024		MHP 3	Frontin	Annie			Ruca	Constructibilité	Parcelles qui étaient constructibles		Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
29/05/2024		MHP 4	Sorgnard	Pierre			Ruca	Constructibilité	Parcelles qui étaient constructibles		Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
29/05/2024	16h45	DM21	Anonyme				Plouer sur Rance	zonage	Demande ouverture à l'urbanisation dans le bourg situé en 2AU	A étudier avec la commune et à soumettre à une prochaine enquête	Impossibilité réglementaire	La parcelle est actuellement en zone 2AUH du PLUIH. Son ouverture à l'urbanisation n'est pas prévue dans le cadre de la modification actuelle. Le devenir de cette parcelle sera étudié dans le cadre de la révision du PLUIH.		
29/05/2024	14h15	DM17	Mairie				Langueenan	CD	Demande CD pour une grange accolée à une bâtisse en arrêté de péril avec repreneur potentiel	Vérifier les critères	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
29/05/2024	14h15	DM18	Mairie				Langueenan	CD	2PJ Photos CD complément à C17	-	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
30/05/2024		EM20	Mairie			1	Tréilvan		cf DM 28					
29/05/2024	17h30	DM22	Menguy	Catherine			Langrolay	Zonage	1PJ plan Demande inscription arbre remarquable	Quelle est votre position ?	Favorable	Avis favorable	ARBRE REMARQUABLE	rien
29/05/2024	17h30	DM23	Menguy	Catherine			Langrolay	Zonage	1PJ photo Demande inscription arbre remarquable	Quelle est votre position ?	Favorable	Avis favorable	ARBRE REMARQUABLE	rien
21/05/2024	10h20	DM5	Mottais	Alain	Associati on Verts de terre		St Cast le Guido	Changement zonage	Favorable au classement des locaux commerciaux ex intermarché actuellement en Uy4 passerait en UE	-	Favorable	Demande déjà pris en compte lors de la période de notification des PPA		
29/05/2024		MHP 2	Leclerc Josset	Pierre Angélique			St Cast	CD	transformer garage en habitation		Information	Bâtiment de moins de 60m² sur la même unité foncière qu'une habitation, il s'agit d'un local accessoire n'ayant pas besoin d'identification. Sa destination est déjà "logement".		
30/05/2024	17h45	RD 15	Habasque	Frédéric	groupe Marc	1	Bobital	règlement	En complément explication point 3p191 demande que le transit soit autorisé ligne 3 ainsi que le Higlé et création d'une ligne avec pour languédias l'autorisation de transformation taille sciage conformément à l'arrêté autorisation 19/10/2006. L'AP va être envoyé par courrier rapidement; cf DM20	Quelle est votre position ?	Défavorable	Le règlement applicable aux zones Nc a fait l'objet d'un groupe de travail politique au cours des années 2021-2022. Il est possible d'avoir des différences entre les arrêtés préfectoraux antérieurs à 2020 et le PLUIH.		
30/05/2024	16h40	D6	Gauteux	Gilbert et Huguette		2	Brusvilly	Constructibilité	Demande pour vendre et faire au moins 4 maisons entrée du bourg avis favorable mairie courrier 29/2/24 réponse du 21 mars 2024	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
30/05/2024	14h40	RD10	Chalmel	Aurélien		1	Langueenan	Constructibilité en zone N	Achat terrain en 2AU passé en N. Achat en 2019 CU positif lors de l'achat projet 1 ou 2 lots. Maire non positionné. Recours TA perdu. PJD5 9p	Quelle est votre position ? Un recours antérieur	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
30/05/2024	14h50	RD11	Chalmel	Aurélien	Valet Chrystele	1	Langueenan	Constructibilité en zone N	Droit d'accès chez M. Chalmel PJ D6 pour rendre accessible la parcelle	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente		
30/05/2024	15h00	RD12	Briand	Jean		1	Pleudihen	Constructibilité en zone N	Demande que M400 ou est la maison ne soit pas classée boisée et que les autres parcelles soient constructibles PJ D7	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		

30/05/2024	17h15	D9	Veaudelet	Laurent Marie		2	Pleudihen	Constructibilité	Parcelle 1200m <sup>2</sup> qui était constructible actuellement en prairie demandes d'achat des voisins	Quelle est votre position ?	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
30/05/2024	15h45	RD14	Fauvel Crozier	Didier et Blandine		2	St Cast le Guido	Constructibilité en N	Déjà présenté lors de MN1 passé en Nj avant UCA terrain acheté en 2017 une maison projet en fond de parcelle. Avis favorable de DiananA de remettre en UCA et modification non faite. Réponse en 02/24 mais conclusion de l'enquête favorable A revoir. PJ D8	Visite sollicitée	Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		
30/05/2024	13h45	RD7	Hamon	Denis		1	Trelivan	changement de zonage zone A	Courrier papier le 16 mai: vu avec la maire, courrier le 12/1/23 achat parcelle en friche faire une pâture pour chevaux, mais parcelle en EBC par erreur réponse de DianAdu 25 mai 2023. A vérifier- 1PJ D3 -2	Quelle est votre position ?	Défavorable	Il s'agit d'un espace boisé (photo aérienne de 2022). L'EBC est justifié et de considère pas la qualité des essences présentes sur le site.		
30/05/2024	17h00	DM28	Mairie				Tréllivan	Erreur matérielle	1PJ Courrier de soutien pour Hamon Denis erreur de classement d'une parcelle avec des repousses de saule. Cf RD 7	-	Défavorable	Il s'agit d'un espace boisé (photo aérienne de 2022). L'EBC est justifié et de considère pas la qualité des essences présentes sur le site.		
30/05/2024		EM24	Mairie				Vildé Guingalan	Constructibilité	Rendre constructible une zone A un PC en cours et une construction potentielle	PC en cours en zone A?	Défavorable	Un permis de construire a été délivré sur cette parcelle sous l'égide de l'ancien document d'urbanisme. Il n'est pas possible de modifier le zonage d'un terrain pour le passer en secteur constructible dans le cadre d'une procédure de modification.		
30/05/2024		EM21	Françoise	Garance			Guitté	CD	Demande de CD pour 1 bâtiment accolé à une habitation	Pas de surface pas de photo, qu'en pensez vous?	Défavorable	Le bâtiment fait moins de 60m <sup>2</sup> d'emprise au sol, il est donc considéré comme local accessoire avec d'ors et déjà la destination habitation.		
30/05/2024	14h15	RD9	Viaud	Lucile		1	Evran	Stecal	Achat hangar ancien bâtiment d'élevage en 2023 à l'abandon amianté artisan verrier 3 ETP embauche prévue CU positif, réhabilitation en cours bâtiment B, désamiantage, panneaux PV Bâtiment A vendu à photographe, C Stockag rvoiture, D ancien centre équestre liquidé s'effondre autour 3 bâtiments CD et habitations proche Linon. Soutien du maire et de DinanA service culturel. Pas d'activité agricole, safer OK CU 30 octobre 2022. Mail envoyé dépôt 39 PJ D4	Quelle est votre position ?	Impossibilité réglementaire	Le projet nécessite la mise en place d'un STECAL pour accompagner le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles. A ce stade de la procédure de modification n°3 du PLUIH, il est impossible d'ajouter des STECAL. Dinan Agglomération a lancé la procédure de révision générale du PLUIH en mai 2024 ce qui permettra de prendre en compte ces activités économiques.		
21/05/2024	10h20	DM6	Mottais	Alain	Associati on Cast- ing		St Cast le Guido	Changement zonage	Favorable au classement d'un verger dans un vallon actuellement en 2AUh prévu en Nj	-				
30/05/2024	12h40	DM25	Plumeraut-Saure	Fabienne			Caulnes	OAP	conteste l'OAP 032-5 qui empiète sur un terrain privé: le tracé est au ras de la maison - Accord pour la partie est mais refuse l'emprise ouest sur le jardin de la maison	Est-il possible de revoir le tracé?	Information	Une OAP s'apprécie avec un rapport de compatibilité. Son tracé à proximité de la maison n'implique pas la réalisation d'aménagement immédiatement au droit du tracé. Un éventuel projet sur le site devra être compatible avec l'OAP et réaliste au regard des éléments du site.		
30/05/2024	13h00	DM26	Plumeraut-Saure	Fabienne			Caulnes	OAP	complément Photos à DM25 conteste l'OAP 032-5	-				
29/05/2024		DHP2	Pors	Gwenolé		1	Quevert	Constructibilité en zone A	cf M3 pacelle en A demande de STECAL mail envoyé le 22 mai					
22/05/2024		EM10	Pors	Gwenolé			Quévert	Zonage	cf M3 Complément					
21/05/2024	12h10	RC6 +PJC2	Poupard	Perrine		1	St Maden	STECAL	Demande zone naturelle de tourisme par erreur une partie est restée en agricole modif STECAL prévue message de K Levrel du 8/6/23 à Mme Buisson architecte PA02231223C0001	Quelle est votre position ?	Favorable	Le périmètre du STECAL sera modifié en fonction des plans fourni. La complexité du parcellaire a entraîné des imprécisions dans la délimitation du projet.	DOUBLON	DOUBLON
13/05/2024		EM3	Poupard Brunet	Perrine Marie	Fleur de jour		St Maden	STECAL	Demande de modification de STECAL	Demande non formulée? Un dossier a-t-il été déposé?	Favorable	Le périmètre du STECAL sera modifié en fonction des plans fourni. La complexité du parcellaire a entraîné des imprécisions dans la délimitation du projet.	ZONAGE STECAL	OAP
29/05/2024		DHP1	Rolin Dupont ?				Bobital	OAP 0008	Le projet prévoit des logements pour personnes handicapées l'instruction relève du code de la construction. Demande de retirer l'élément	Je ne comprends pas cette contribution il me semble que l cette personne n'a pas compris la finalité, qu'en pensez vous?	Favorable	L'OAP mentionne la création de logement adaptés à des personnes en situation de handicap. Cette rédaction correspond à un ancien projet qui a depuis été abandonné. Il est proposé de revenir à une rédaction de l'OAP à l'image des autres OAP du PLUI.	NON	OAP
30/05/2024		EM23	Mairie				Vildé Guingalan	CD	Demande de la commune de CD pour 1 bâtiment	Il s'agit a priori d'une ancien bâtiment d'élevage en fibro ciment qu'en pensez vous?	Défavorable	Pas d'intérêt patrimonial du bâti		
30/05/2024	14h00	RD8	Douard	Jean-yves		1	Corseul	CD	Cf C3 10PJ D3 - Maison 4 murs en pierre, pas d'activité agricole bordure de route autre habitation proche. Lettre au maire 29 /8/23	Bâtiments d'élevage limitrophes non utilisés appartiennent au propriétaire, voir le devenir	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
30/05/2024	17h30	D10	Bazire	Jacky		1	Dinan	CD	Projet aménagement de cette maison en zone A pour habiter et vendre la grande devant Maison en bon état entretenue. Pas de terres cultivées autour fond de jardin en zone N	Quelle est votre position ?	Favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUI.		
30/05/2024	18h00	RD 16-2	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D10 remis par la chargée de l'accueil: supprimer l'étoile	-	favorable	Le bâtiment ne présente pas un caractère patrimonial justifiant son inscription.	oui	



30/05/2024	18h00	RD 16-5	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D13 remis par la chargée de l'accueil enlever l'étoile des 2 bâtiments	-	favorable	Le bâtiment ne présente pas un caractère patrimonial justifiant son inscription.	oui	
15/05/2024	15h30	RM5	Senand	Denise		1	St Cast le Guido	Changement zonage	AN 420 habitation réalisée en 2019 souhaite réaliser un agrandissement de garage cette partie qui était en Uhp est devenue A	Quelle est votre position ?	Information	L'extension de construction existante en zone AI est autorisée au sein du PLUi, selon certaines limites.		
30/05/2024		EC24	SAS Auvray				St Carné	CD	Transformation d'un bâtiment agricole en habitation	Une activité agricole existe-t-elle à proximité?	favorable	Pas d'exploitation à proximité, critères d'identification rempli - avis favorable		
30/05/2024	16h50	D7	Sorgniard	Jean-Luc		1	Plancoet	Zone 1AU passe en 2AU	Projet Nexity sur parcelle de M. Sorgniard de 6000m <sup>2</sup> remis en cause par la commune mais le propriétaire a investi la somme prévue la zone repasse en 2AU en compensation . friche point P en zone inondable prévue des habitations zone inondés en 2012. Personne au bord du suicide	Quelle est votre position ?	Information	Une réunion a eu lieu le 15/02/2024 en mairie de Plancoët en présence du Maire de Plancoët, de M. Jan vice Président en charge de l'urbanisme à Dinan Agglomération, et de M. Sorgniard pour lui expliquer la situation. Le devenir de la zone sera réétudié dans le cadre de la révision générale du PLUIH.		
30/05/2024	11h00	DM24	Mairie				Trefumel	CD	3PJ cf M4, 3 Photos, avis favorable du maire, maisons autour et pas d'activité agricole sur le site	A priori bâtiment d'élevage avec fosse de stockage à proximité	Favorable	Bâtiment d'élevage à priori sans activité - patrimoine en pierre des faluns - maison déjà existante sur site donc pas de réduction d'un éventuel périmètre		
30/05/2024	18h00	RD 16-1	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D9 remis par la chargée de l'accueil: Bâtiment pierre	sans précision ni sur l'environnement ni sur l'activité agricole à proximité. Quelle est votre position ?	Défavorable	Exploitation agricole à proximité		
30/05/2024	18h00	RD 16-3	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D11 remis par la chargée de l'accueil: supprimer 2 étoiles et accorder un CD	Une seule photo aucun justificatif Quelle est votre position ?	cas par cas	Favorable à la suppression de l'identification des bâtiments qui sont petits et en parpaings pour l'un. Défavorable à l'identification d'un nouveau bâtiment, exploitation agricole en activité à 50m.		
30/05/2024	18h00	RD 16-4	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D12 remis par la chargée de l'accueil demande de CD	A priori déjà plusieurs habitations. Surface à vérifierQuelle est votre position ?	Défavorable	Bâtiment de moins de 60m <sup>2</sup> sur la même unité foncière qu'une habitation, il s'agit d'un local accessoire n'ayant pas besoin d'identification. Sa destination est déjà "logement".		
30/05/2024	18h00	RD 16-6	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D14 remis par la chargée de l'accueil	A priori déjà plusieurs habitations. Surface à vérifierQuelle est votre position ?	favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUi.	oui	
30/05/2024	18h00	RD 16-7	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D15 remis par la chargée de l'accueil	A priori déjà plusieurs habitations. Surface à vérifierQuelle est votre position ?	favorable	Le bâtiment sera identifié dans le règlement graphique du PLUi.	oui	
30/05/2024	18h00	RD 16-8	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D16 remis par la chargée de l'accueil	A priori déjà plusieurs habitations. Surface à vérifierQuelle est votre position ?	Défavorable	Bâtiment de moins de 60m <sup>2</sup> sur la même unité foncière qu'une habitation, il s'agit d'un local accessoire n'ayant pas besoin d'identification. Sa destination est déjà "logement".		
30/05/2024	18h00	RD 16-9	Mairie				Plumaudan	CD	PJ D17 remis par la chargée de l'accueil	A priori déjà plusieurs habitations.bâtiment en mauvais état Surface à vérifierQuelle est votre position ?	Défavorable	Bâtiment de moins de 60m <sup>2</sup> sur la même unité foncière qu'une habitation, il s'agit d'un local accessoire n'ayant pas besoin d'identification. Sa destination est déjà "logement".		
24/05/2024		EM12	Taillandier	Mélanie	groupe Launay	1	Dinan	OAP	OAP 50-14 Complément à DM 10		Favorable	Dinan Agglomération prends note des nouveaux éléments issus de l'examen du terrain et fera évoluer l'OAP en fonction.	NON	OAP
30/05/2024	15h15	D2	Lecorvaisier	Isabelle Jean-Marc		2	St André des eaux	CD	Dossier pris en compteAgriculteurs dossier M4 ancien corps de ferme, parcelles agricoles à 100m Rance à proximité et 3 maisons habitées	Quelle est votre position ?	Information	De nombreux bâtiments déjà identifiés sur le site		
30/05/2024		EM22	Mairie				Vildé Guingalan	CD	Demande d'un particulier de CD pour 1 bâtiment	Bâtiment en pierre bois et tôle couverture en tôle , hangar qu'en pensez vous?	Favorable	Bâtiment déjà validé lors de la phase PPA		
?		EC25	?				St Cast le Guido		1PJ 11 pages Local technique du golf cf M5	-	Défavorable	La construction d'un local technique ex-nihilo est impossible au regard de la Loi Littoral, il s'agirait d'une extension de l'urbanisation, ce qui est interdit en dehors des zones urbanisées de la commune. L'extension des bâtiments existants est possible selon le principe de l'urbanisation limitée, ceux ci étant situés au sein des espaces proches du rivage.		
29/05/2024		EC22	Viaud	Lucile		1	Evrans	Stecal	cf RD9	-				
?		MHP 5	Josset	Loic			Plancoet	Constructibilité	Parcelles qui étaient constructibles		Défavorable	A travers le projet de modification n°3 du PLUIH, les élus locaux souhaitent modifier le document d'urbanisme afin d'ajuster les pièces du PLUIH en lien avec avec certains projets ou d'améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions. Le cadre de la procédure de modification du PLUIH est définie par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, les fondamentaux du PLUIH approuvé en 2020 ne seront pas modifiés. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas modifiées. Ainsi, la présente procédure de modification n°3 du PLUIH n'a pas pour objet l'ajout de nouvelles parcelles constructibles.		